

Rennes, le 6 juillet 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

PASSAGE DU TOUR DE FRANCE EN ILLE-ET-VILAINE LES 10 ET 11 JUILLET 2015

A l'occasion de la 102^{ème} édition du Tour de France, le département d'Ille-et-Vilaine accueillera deux étapes :

- vendredi 10 juillet 2015 : 7^{ème} étape St Livarot / Fougères (190,5 kilomètres)
- samedi 11 juillet 2015 : 8^{ème} étape Rennes – Mûr-de-Bretagne (181,5 kilomètres)

Les horaires du Tour de France en Ille-et-Vilaine

- ✓ Vendredi 10 juillet

Passage de la caravane prévu entre 15h10 et 15h35

Passage des coureurs prévu entre 16h46 et 17h35

- ✓ Samedi 11 juillet

Départ de la caravane prévu à Rennes à 10h40

Départ des coureurs prévu à Rennes à 12h40

Dispositif de circulation et de stationnement

Cette manifestation sportive occasionnera des perturbations de circulation. Afin d'assurer la sécurité et le bon déroulement des épreuves, la circulation et le stationnement sur les routes seront réglementés.

Il est strictement interdit de stationner le long le long des routes empruntées par le Tour de France ainsi que sur les routes sises à proximité du passage de la caravane et des coureurs. Le stationnement des véhicules sur ces voies peut engendrer des accidents de circulation.

Afin d'organiser vos déplacements, renseignez-vous sur les itinéraires conseillés afin de réduire au maximum les risques de difficulté de circulation.

Mobilisation des services de l'Etat

Le Tour de France est une grande fête sportive et populaire mais la sécurité de chacun demeure une priorité. Les différentes composantes du Ministère de l'Intérieur (Préfecture, Sous-préfecture, Gendarmerie et Police Nationales, Sécurité civile) sont mobilisées pour permettre au Tour de France de se dérouler dans les conditions optimales de sécurité.

A cette occasion, la Préfecture d'Ille-et-Vilaine activera un Poste de Commandement Opérationnel (PCO) à Fougères pour la 7^{ème} étape et un Centre Opérationnel Départemental

(COD) à Rennes pour la 8^{ème} étape afin de coordonner l'action des services de secours et de sécurité et celle des différents opérateurs et partenaires.

Les services de l'Etat en Ile-et-Vilaine, en lien avec les collectivités concernées, sont étroitement associés à l'organisation de cette manifestation. Ils veilleront notamment à la sécurité des spectateurs mais également des coureurs, et s'efforceront en étroite liaison avec les organisateurs, de limiter au maximum la gêne que pourrait occasionner cette grande épreuve sportive.

Après le passage de la course, il est important de respecter les consignes des forces de police et de gendarmerie afin que la dispersion de la foule s'effectue dans les meilleures conditions : il est demandé aux usagers de la route de ne pas chercher à emprunter une voie avant sa réouverture qui interviendra le plus rapidement possible.

Appel à la vigilance et recommandations

Afin que le Tour reste une grande fête, voici quelques règles simples à respecter :

- Conformez-vous aux indications données par les services de police et de gendarmerie ou par les commissaires de course et signaleurs mis en place par les organisateurs
- Surveillez bien les enfants : ne les laissez pas traverser ou aller sur la route, tenez les par la main
- Restez derrière les barrières de sécurité quand il y en a
- Ecartez vous le plus possible de la chaussée : accotements non stabilisés ou le ras du trottoir peuvent éventuellement être utilisés par les coureurs
- Tenez vos chiens en laisse et loin du bord de la route
- Attention au passage de la caravane publicitaire : restez sur le bord de la route et ne vous précipitez pas sur les objets tombés sur la chaussée
- N'allez jamais au devant des coureurs, ne courez pas à leur côté même pour les encourager
- Attention à la chaleur ! Buvez de l'eau régulièrement et faites boire les enfants même s'ils ne le réclament pas. Munissez-vous de chapeaux, de lunettes de soleil, de crème solaire...
- Renseignez-vous sur la météo
- Respectez l'environnement, Ne jetez pas de mégots

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

www.ille-et-vilaine.gouv.fr

www.ille-et-vilaine.fr

www.bison-fute.gouv.fr

www.letour.fr/le-tour/2015/fr/